

Mandatu di valutazioni 'Valutazioni di u rigulamentu di l'intervinzioni (RDI) in materia suciali, medicusuciali è di saluta in Corsica 2020'

Mandat d'évaluation 'Evaluation du règlement des interventions (RDI) en matière sociale, médico-sociale et santé en Corse 2020'

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

1- Le contexte

Le Conseil exécutif de Corse s'est doté d'une capacité évaluative positionnée au sein de la direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques (DGA SIT) destinée à :

- Produire des travaux évaluatifs dans le cadre de la commission de contrôle ou du comité d'évaluation des politiques publiques
- Contribuer aux réponses aux exercices de portée évaluative conduits par la CRC ou la Cour des comptes

Dans ce cadre, la direction de l'action sociale de proximité (DGA des affaires sociales et sanitaires) a saisi le service de l'évaluation de la direction des opérateurs afin que soit réalisée l'évaluation du règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et santé de Corse (RDI).

Cette démarche vertueuse s'inscrit dans le prolongement de deux révisions intervenues en 2019 et 2020 et répond à un engagement formulé dès 2018.

En effet, les modifications apportées en 2019 et 2020 consistent essentiellement en des ajustements de forme qui induisent une révision plus conséquente destinée à évaluer la mise en œuvre, et plus particulièrement à mesurer l'impact des actions du règlement dans le développement des territoires.

L'évaluation réalisée porterait sur les quatre dernières années d'exécution (2019-septembre 2022, évaluation *ex-post*) ainsi que sur la nouvelle modification du RDI prévu fin 2022 (évaluation *ex-ante*). Cet exercice permettrait notamment d'identifier des **indicateurs** sur la nouvelle mouture, action qui n'avait pas été effectuée auparavant.

2- Objectifs et champs de l'évaluation

Le RDI mouture 2020 est divisé en 3 volets, qui impactent la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires :

- un volet santé
- un volet médico-social
- un volet lutte contre les exclusions et lutte contre la précarité.

L'évaluation du règlement portera sur deux aspects : une présentation générale du document, et un focus plus appuyé sur le **volet 3 consacré à la lutte contre les exclusions contre la précarité compte tenu des enjeux multiples caractérisant ces actions.**

Il s'agira, concernant le volet 3 divisé en 8 mesures, de porter d'une part un jugement sur la mise en œuvre des actions prévues, d'en apprécier les résultats ainsi que l'impact et d'en réorienter les modalités ainsi que le contenu si nécessaire. D'autre part, il s'agira de capitaliser sur les retours positifs afin que les investissements réalisés profitent à l'ensemble des zones ou des bénéficiaires non couverts.

En termes évaluatifs, cela revient à mesurer :

- la **pertinence** des dispositifs dans leurs modalités d'intervention
- la **cohérence** de ces dispositifs aux regards des orientations stratégiques de la collectivité (cohérence **interne**), des interventions des autres acteurs (cohérence **externe**) mais également des enjeux actuels particulièrement depuis la crise COVID-19
- l'**efficacité**
- l'**efficience**
- la **soutenabilité**.

Étant donné les champs d'intervention du RDI, ce seront plus particulièrement les deux premiers aspects (pertinence / cohérence) qui seront analysés.

3- Pilotage de l'évaluation

Le service de l'évaluation positionné au sein de la direction des opérateurs et de l'évaluation (DGA SIT) assurera le pilotage de l'évaluation, en lien avec la direction de l'action sociale de proximité.

La composition du groupe projet sera la suivante :

A minima :

- La directrice des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques et/ou son adjoint
- La directrice de l'action sociale de proximité ainsi que son adjointe
- Le chargé de la mission stratégique et transversale de la DGA SIT
- En fonction des thèmes traités lors d'ateliers techniques, tout directeur ou directrice au sein / hors de la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires.

En tant que de besoin :

- Le DGA SIT
- La DGA en charge des affaires sociales et sanitaires et/ou le chargé de mission harmonisation auprès de la DGA

Des points pour validation des différentes étapes clés de l'évaluation seront régulièrement organisés avec la Conseillère exécutive en charge des domaines social et de la santé.

4- Calendrier

Les résultats de l'évaluation sont attendus pour décembre 2022, et feront l'objet d'un rapport présenté par l'Assemblée de Corse.

5- Crédits affectés et AMO

Cette évaluation sera opérée par le service de l'évaluation, avec l'appui d'une assistance de maîtrise d'ouvrage via un marché à procédure adaptée de moins de 40 000 €.

Les crédits ont été affectés par le Conseil exécutif le 7 décembre 2021 (arrêté 21/428CE « programme d'évaluation 2022 »).

Une enveloppe de 150 000 € avait été votée sur le programme 6131-2021-AE pour trois évaluations en 2022.

Les travaux concernant le règlement des interventions sociales de la Collectivité de Corse constituent une de ces évaluations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.